



Règlement

Artistes en Herbe (AEH)

Festiv'Arts 2020

La 12ème édition de Festiv'Arts se tiendra à Arros-de-Nay dimanche 31 mai et lundi 1er juin 2020.

Dans le cadre de cette manifestation artistique, l'association Chemins des Arts organise une exposition de créations collectives ou individuelles réalisées par des artistes amateurs dès le plus jeune âge.

L'objectif est de favoriser l'expression artistique mais également de participer avec les établissements scolaires des environs ou à titre individuel à une manifestation culturelle originale et populaire.

Artistes en Herbe s'adresse aux classes maternelles, élémentaires, collèges et lycée mais également aux enfants, adolescents, étudiants et adultes amateurs à titre individuel ou collectif.

Cette année, le thème retenu est « **équilibres** ». Il fédèrera l'ensemble de la manifestation et sera également proposé aux artistes professionnels sélectionnés souhaitant concourir au « Prix du Public ».

Les réalisations des participants à « Artistes en Herbe » seront exposées en extérieur dans les rues d'Arros-de-Nay, balisant ainsi le chemin d'un lieu d'exposition à un autre. Les matériaux utilisés devront être adaptés à une tenue en extérieur, quelle que soit la météo.

La Maison Carrée de Nay, partenaire de «Festiv'Arts», exposera 5 œuvres « coup de cœur » de son choix pendant 2 semaines après la manifestation du vend. 5 au mardi 23 juin 2020.

Le Zoo d'Asson, partenaire 2020, décernera un « prix spécial Zoo d'Asson » à 2 classes participant à Artistes en Herbe. Le premier prix sera doté d'une entrée gratuite au zoo pour l'ensemble de la classe et des adultes accompagnants. Le deuxième prix recevra un atelier pédagogique gratuit dans le bus Natur'Express du zoo, réalisé par l'animateur du lieu. Tous les participants à Artistes en Herbe recevront un lot.

Règlement :

Tout candidat peut participer à "Artistes en Herbe" s'il respecte les conditions suivantes :

- Remplir son dossier d'inscription et le retourner avant le **8 mai 2020** à l'adresse mail ou postale du contact « Artistes en Herbe ».
- Respecter le thème « **équilibres** ».
- Adapter la conception et les matériaux afin de permettre **l'exposition des œuvres en extérieur** et tenir de façon autonome.
- Apporter son (ses) œuvre(s) à « l'école » d'Arros-de-Nay le samedi 30 mai 2020 entre 9h et 12h et récupérer son lot.
- Accompagner l'œuvre d'un texte plastifié comportant le nom de l'auteur, ou de l'établissement, le titre de l'œuvre et éventuellement la démarche.
- Récupérer son œuvre à la fin de la manifestation lundi 1er juin à 18h. **L'organisation ne conservera pas les œuvres au-delà de cette date, excepté les œuvres « coup de cœur » de la Maison Carrée.**

Pour en savoir plus sur Festiv'Arts 2020 :

<http://festivarts.fr> et <http://festivarts.fr/inscriptions-artistes-en-herbe/>

Contact « Artistes en Herbe » :

Mail : nathalie.bouyer@sfr.fr tél. 06 81 46 97 45

Adresse : **Bouyer Nathalie**
1 lotissement Moun de Rey
64 800 Arros-de-Nay



ZOO D'ASSON
L'ARCHE EXOTIQUE